

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00581

Numéro SIREN : 811 819 994

Nom ou dénomination : A.O.C. Consulting

Ce dépôt a été enregistré le 06/02/2024 sous le numéro de dépôt 720

Désignation de l'entreprise S.A.S AOC CONSULTINGNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 23 QUATRIEME AVENUE60270 GOUVIEUXNuméro SIRET * 81181999400021Durée de l'exercice en nombre de mois * 12Durée de l'exercice précédent * 12

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>31122022</u>	<u>31122021</u>
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés *	072	074		
	Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098		
Total général (I+II)		110	112		
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	DEPOSE LE		120	120
	Ecart de réévaluation	720		124	124
	Réserve légale	0 6 FEV. 2024		126	126
	Réserves réglementées *	Tribunal de Commerce de Compiègne		130	130
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	Le Greffier		132	132
	Report à nouveau			134	134
	Résultat de l'exercice			136	136
	Subventions d'investissement			137	137
	Provisions réglementées			140	140
	Total I			142	142
DÉTTES (4)	Provisions pour risques et charges	Total II		154	154
	Emprunts et dettes assimilées			156	156
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	164
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	166
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169		172	172
	Produits constatés d'avance			174	174
	Total III			176	176
Total général (I + II + III)				180	180
RENOUVELLEMENT	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise S.A.S AOC CONSULTING

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 31 12 2022 Exercice N-1 clos le 31 12 2021 Néant *

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209			210		
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires services * }	215			214		
		217			218	79 483	58 413
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	79 483	58 413
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	66 249	55 454
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	354		244	3 833	354
	Rémunérations du personnel *				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements *				254	4 575	7 153
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259			262	1	
		260					
	Total des charges d'exploitation (II)				264	74 658	62 961
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	4 825	(4 548)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280		
	Produits exceptionnels (IV)				290		
	Charges financières (V)				294	231	135
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347			300	420	180
		348					
	Impôts sur les bénéfices * (VII)				306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	4 174	(4 863)
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	4 174	314
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			330	420	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entrepris nouvelles (44. sexies)	986					342
DÉDUCTIONS	Reprise d'entrepris en diffi-culté (44. septies)	981					
	Divers* ZFA NG (44. quaterdecies)	345					
	Zone franche urbaine (44. octies A)		987				
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)		989				
	Investissements outre-mer		344				
Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	4 594	354
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : *8.....293 dont imputés sur le résultat :						360 4 594
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					370	0	372

Désignation de l'entreprise : S.A.S AOC CONSULTING

31/12/2022

Détail des réintégrations diverses		
Amendes		420
Total des réintégrations diverses	330	420

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : S.A.S AOC CONSULTING

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 477	442	2 524	444		446	4 001				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	22 294	462		464		466	22 294				
	Autres immobilisations corporelles	470	7 401	472		474		476	7 401				
Immobilisations financières		480	8 600	482		484		486	8 600				
TOTAL		490	39 772	492	2 524	494		496	42 296				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	213	532	536	534		536	749				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	19 602	552	2 692	554		556	22 294				
	Autres immobilisations corporelles	560	5 879	562	1 348	564		566	7 227				
TOTAL		570	25 694	572	4 575	574		576	30 270				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : S.A.S AOC CONSULTING

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	4 594
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	8 293
Déficits reportables			984	3 699
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870	3 699

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	15 781
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3 360
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

5

Désignation de l'entreprise : S.A.S AOC CONSULTING				Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	79 483
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	79 483
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)					
Achats				121	9 993
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	40 496
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	50 490
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	28 993
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	28 993
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	79 483	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence				024	160
Date de cessation				186	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 477		2 524
Matériel de transport	22 294		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 401		
TOTAL	31 172		2 524
Prêts, autres immobilisations financières	8 600		
TOTAL	8 600		
TOTAL GENERAL	39 772		2 524

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			4 001	
Matériel de transport			22 294	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			7 401	
TOTAL			33 696	
Prêts, autres immobilisations financières			8 600	
TOTAL			8 600	
TOTAL GENERAL			42 296	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	213	536		749
Matériel de transport	19 602	2 692		22 294
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 879	1 348		7 227
TOTAL	25 694	4 575		30 270
TOTAL GENERAL	25 694	4 575		30 270

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	536				
Matériel de transport	2 692				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 348				
TOTAL	4 575				
TOTAL GENERAL	4 575				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 000
Total	3 000

SAS « AOC CONSULTING »
Société par actions Simplifiée
Au capital de €. 1 000
Siège Social : 23 VC QUATRIEME AVENUE
60 270 GOUVIEUX
811 819 994

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIEME DECISION

L'assemblée générale propose d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2022.....	4 174 €
- En Report à Nouveau	4 174 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé qu'aucune distribution de revenus n'est intervenue au titre des trois précédents exercices sociaux.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINALE
LA PRESIDENTE

*Pour copie certifiée conforme
à l'originale
La Présidente Plangin*

SAS « AOC CONSULTING »
Société par actions Simplifiée
Au capital de €. 1 000
Siège Social : 23 VC QUATRIEME AVENUE
60 270 GOUVIEUX
811 819 994

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt trois

Le trente juin
A onze heures

Au siège social,

23 VC Quatrième Avenue
60 270 GOUVIEUX

Les actionnaires de la SAS AOC CONSULTING au capital de 1 000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Présidente.

Sont présents :

Madame Chloé MAUGER, demeurant 117 10^{ème} Avenue – 60 260 LAMORLAYE possédant 48 actions

Monsieur Régnier MAUGER, demeurant 117 10^{ème} Avenue – 60 260 LAMORLAYE possédant 48 actions

Monsieur Benoît NOTARIANI, demeurant 1 Rue des Coquelicots – 95 570 VILLAINES SOUS BOIS possédant 4 actions

Total des actions

100 actions

Mc

Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

La réunion est présidée par Madame Chloé MAUGER, Présidente actionnaire.

La Présidente rappelle que les actionnaires sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Présidente sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022.
- Rapport de la Présidente sur les conventions visées à l'article L 223.19 al. 1 du nouveau code de commerce.
- Approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la Présidente.
- Affectation des résultats.
- Rémunération de la Présidente

Elle dépose sur le bureau et met à la disposition de ses membres :

- Le rapport de gestion, et le rapport spécial de la Présidente.
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice.
- Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée.

Elle précise que tous les documents prescrits par l'article L 223.26 al.2 du nouveau code de commerce, ont été adressés aux actionnaires et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Après avoir donné lecture du rapport de gestion et du rapport spécial de la Présidente.

Enfin, elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE DECISION

L'Assemblée, connaissance prise des documents prescrits par la Loi, approuve les termes du rapport de gestion, l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe concernant l'exercice clos le 31 décembre 2022 se soldant par un bénéfice de 4 174 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

MC

En conséquence, elle donne à la Présidente quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

L'assemblée générale propose d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2022..... 4 174 €

- En Report à Nouveau 4 174€

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé qu'aucune distribution de revenus n'est intervenue au titre des trois précédents exercices sociaux.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

L'actionnaire, Présidente indique qu'elle n'a pris aucune rémunération au titre de l'exercice 2022.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les actionnaires et la Présidente de la Société.

Monsieur Régnier MAUGER
(actionnaire)

Madame Chloé MAUGER
(actionnaire et présidente)


Monsieur Benoît NOTARIANI
(actionnaire)


